

JOURNAL DE LA HAYE.

LA HAYE 13 Juin.

Finances de la Hollande.

Le gouvernement vient de faire distribuer aux membres de la seconde chambre des Etats-Généraux, un projet de loi relatif à l'échange, la conversion ou le remboursement d'une partie de la dette publique.

Vous avez fait connaître le projet primitif ainsi que l'exposé des motifs dans nos numéros du 26 et du 27 mai dernier. Le projet actuel dont les changements n'altèrent pas le reste en principe, qui servent de base à la mesure, telle qu'elle avait été conçue d'abord, est accompagné d'un long mémoire...

Le projet en sections, avait donné lieu, et dont nous avons également fait mention dans notre n° du 11 juin dernier. La grande partie de ce mémoire est étrangère à la mesure elle-même, et a pour but de réfuter quelques objections qui avaient été faites contre une disposition de l'arrêté du 13 avril dernier.

Le Journal de La Haye du 16 avril, n° 91) par lequel fut créée l'emission d'un emprunt de 35 millions de florins. Bien que la grande majorité des membres, présents à l'examen des sections, eût reconnu que le gouvernement avait eu le droit de procéder à l'emprunt, susdit par arrêté royal, et à employer une partie de l'emprunt volontaire créé par la loi du 6 mars 1844, au remboursement des *lorenten* 5 p. c. à charge des colonies, on n'avait cependant pas été d'accord sur la question de savoir si la mesure elle-même avait été bien utile ou non.

Le gouvernement a fait remarquer, que l'exposé des motifs accompagnait la première rédaction du projet actuel, et qu'il défendait les mesures dont il s'agit dans les arrêts du 13 et du 23 avril. Les arguments sur lesquels s'appuyait cette défense n'ont été ni contestés dans le rapport de la section centrale, ni démentis par le résultat de l'échange des fonds publics.

Les arrêts du 13 et du 23 avril n'ont été que l'usage, dans l'exécution de la loi, d'une faculté accordée par la loi. C'est l'accomplissement d'un devoir que cette même loi avait imposé au gouvernement.

En conséquence, que ces mesures n'ont pu que contribuer à augmenter la confiance qui existe heureusement entre les Etats-Généraux et le gouvernement. Il n'est pas à craindre que la nation puisse tomber dans l'erreur de croire, que, hors les cas où elle est dans l'intérêt d'une mesure qu'elle a prescrite elle-même, elle laisse la latitude au gouvernement, les finances de l'Etat soient régies par ordonnance royale.

Le mémoire du gouvernement répète aussi les raisons d'état, qui ont fait adopter la conversion en 4 p. c., au lieu de 5 p. c., que quelques membres auraient préférée.

L'utilité de la mesure mentionnée dans le projet de loi, relativement à l'échange des 2 1/2 p. c. de fonds belges contre des 2 1/2 p. c. hollandais, a été longuement développée dans les réponses du gouvernement, qui croit avoir satisfait à ses devoirs, dit-il, en laissant échapper la seule occasion qui se présentera, peut-être, pour amortir, sans de grands sacrifices, une partie de nos 2 1/2 p. c.

Cette mesure d'un échange doit nécessairement faire monter le prix des 2 1/2 p. c., et sans aucun doute le cours élevé de ce fonds est le plus puissant levier pour assurer le succès de la nouvelle conversion.

En supposant que le capital tout entier de 80 millions 2 1/2 p. c. de la dette belge fut employé à l'échange, le gouvernement n'en conserverait pas moins un disponible le numéraire suffisant pour exécuter la mesure.

En voici la preuve. L'emprunt et le remboursement qui ont eu lieu en vertu des arrêts du 13 et du 23 avril, ont eu pour résultat, que l'on a employé 10 millions de florins pour amortir et convertir 32 millions de la dette à 5 p. c.

Il reste donc encore au gouvernement une somme de 64 millions, auxquels il faut ajouter les 40 millions du second terme de paiement à faire par la Belgique, et qui s'effectuera selon toute probabilité en numéraire.

En prenant maintenant, pour mesure des moyens à employer, la conversion partielle dont il est question ci-dessus, il ne faudra pas encore, pour convertir et rembourser 300 millions de notre dette, une somme de 100 millions, par conséquent, 4 millions de moins que ce dont le gouvernement pourra disposer.

Le gouvernement persiste aussi à croire, qu'il est utile de conserver dans la loi la disposition concernant la prime de 1 p. c. tendant à assurer le succès de la mesure d'échange.

On a également pensé ne pas devoir apporter de changement au prix du minimum de la dette belge.

Relativement au mode de remboursement, le gouvernement a répondu, que le projet en fixe les principes, et que l'on se propose du reste, d'y procéder graduellement, et de manière à ce que chaque possesseur de fonds qui ne consent pas à l'échange, sache positivement d'avance que ses obligations seront remboursées.

En résumé, on voit que la divergence d'opinion entre le gouvernement et une partie des membres qui ont examiné le projet, n'affecte en rien la grande mesure d'une conversion des 5 p. c. en 4 p. c. Cette mesure, à laquelle la majorité de la chambre s'est ralliée, doit servir de complément aux importantes améliorations que la confiance et le commun accord entre les Etats-Généraux et le gouvernement ont permis à celui-ci d'introduire dans notre système financier.

La sévère économie qui continuera à présider à tous les actes d'administration, l'ordre, la régularité et la publicité que le gouvernement s'est prescrits, comme règle invariable dans tout

ce qui concerne les finances, et la progression du crédit public qui en sera la conséquence certaine, ainsi que l'expérience le prouve déjà journellement, achèveront, au plus grand avantage du pays, l'œuvre que le gouvernement a résolu d'accomplir, et qu'il mettra à bonne fin, secondé comme il l'est par la sagesse des Etats-Généraux et le patriotisme de la nation.

Le gouvernement a répondu aux observations des sections de la seconde chambre des Etats-Généraux, relativement au projet de loi sur le timbre pour les certificats de la dette nationale. Le projet a été modifié en ce sens que le timbre pour les certificats de 3 p. c. est fixé à 12 cents pour 100 florins et à 10 cents pour 100 florins pour les certificats de 4 p. c.

Le gouvernement pense qu'on devrait ajouter à la commission de ce projet de loi jusqu'à après celle de la loi sur l'échange, la conversion ou le remboursement d'une partie de la dette publique, soumise aux chambres.

Il résulte de la réponse du gouvernement aux observations de la chambre, au sujet du dessèchement du Zuiderzee, que les versements pour ce fonds s'élèvent à fl. 4,013,878 88 c. et que les dépenses des travaux du dessèchement se montent à la somme de fl. 3,206,505 89 c.

Les membres de la première chambre des Etats-Généraux sont convoqués pour jeudi prochain, 20 juin.

On écrit de Helvoetsluis, le 11 juin : Hier, de grand matin nous vîmes arriver au Kaasbaan de cette ville le pyroscaphe royal de Leeuw, à bord duquel se trouvaient le roi, les princes d'Orange et Alexandre, et les personnes de leur suite. Le roi venait au devant de l'empereur de Russie, à son retour de Londres.

En attendant S. M. voulut profiter des moments de loisir qui lui restaient, pour visiter cette ville et le chantier de la marine. Vers sept heures les cinq bâtiments de guerre mouillés au rade et pavoisés à cette occasion, ainsi que l'artillerie du fort, tirèrent une salve royale; le roi débarqua.

D'abord S. M. visita le chantier de la marine et ses dépendances, puis le garde-côte de Schoude; enfin le roi se rendit aux églises de la ville, où il visita les ministres respectifs des cultes. Quand S. M. fut retournée à bord de Leeuw, ce pyroscaphe entra dans la rade, où le roi fut reçu par le vice-amiral, qui retourna dernièrement des Indes-Orientales, et le maître du port.

Le roi fut reçu par le vice-amiral, qui retourna dernièrement des Indes-Orientales, et le maître du port. Vers ce temps, le roi fut reçu par le vice-amiral, qui retourna dernièrement des Indes-Orientales, et le maître du port.

Le roi fut reçu par le vice-amiral, qui retourna dernièrement des Indes-Orientales, et le maître du port. Le roi fut reçu par le vice-amiral, qui retourna dernièrement des Indes-Orientales, et le maître du port.

Feuilleton du Journal de La Haye. — 14 Juin 1844.

LÉONARD LE COCHER. (1)

Septième course. (Suite.)

Le Réveil. — Une promenade à Belleville. — L'Elysée. — Dénouement.

Il était dit qu'il y aurait dans la vie de Léonard une journée où l'énergie naturelle de son caractère, s'unissant à la violence de sa passion, ferait de lui un homme féroce.

Sans pitié pour la fatigue de Juliette, sans pitié pour son âge, qui emportait avec lui l'excuse de sa faute, malgré l'averse qui fondait alors en torrens, il la contraignit à franchir avec lui un fossé boueux et de pénétrer dans cet Elysée à travers les débris de la haie.

Alors il lui reprit le bras, et, toujours silencieux, ils poursuivirent leur marche à travers des sentiers humides et glissants, entendant bruiser sur leur tête les gouttes d'eau, tout de la garantie de la pluie, déversaient sur eux toute l'eau qu'ils avaient amassée.

De temps en temps, Léonard regardait autour de lui : — Je ne le vois pas, murmura-t-il; l'ont-ils abattu? le vent l'a-t-il renversé? Au bout de huit ans, on peut bien se désorienter. Puis, poussant une souffle d'exclamation, il se dirigea droit vers un arbre distancé des autres, implanté sur un léger monticule, et dont l'écorce portait un nom profondément gravé en caractères.

— C'est ici, dit-il. Juliette sembla respirer. Elle s'assit au pied de l'arbre, épuisée de fatigue, et se sentit presque inerte. Ses vêtements ruisselaient, ses cheveux collés à ses tempes, lui donnaient un air maladif, amaigri, qui faisait ressortir plus grands encore ses yeux noirs, animés seulement d'un éclat fiévreux.

Son cœur aurait dû battre sous une violente émotion de terreur; mais sa pensée, durant cette longue route, s'était si bien usée en se fixant tour à tour sur Léonard, sur l'autre, sur elle-même, que maintenant son esprit errait ailleurs, au hasard, et dans la situation terrible où elle se trouvait en ce moment, la pauvre enfant songeait surtout à son oiseau, inexpérimenté, sans abri maintenant, et que l'orage allait noyer peut-être.

— Sais-tu, Juliette, lui dit alors Léonard, pourquoi je t'ai amenée ici, dans ce lieu? — On, répondit-elle, pour me tuer! Léonard recula de saisissement. — Tu le savais!... — Vous m'avez trop aimée, Léonard, pour me pardonner! — Tu le savais! répéta-t-elle, et tu es venu! — Je vous ai suivis... Que m'importe!... je suis si malheureuse!... Est-ce que tu tiens à la vie?

Il se remplit un instant dans cette position qu'elle avait prise au pied de l'arbre, les coudes sur ses genoux, les mains dans ses cheveux, frissonnant de froid et de honte. En la voyant ainsi, si abattue, si résignée, un éclair de pitié se fit jour dans son cœur, mais il s'éteignit bientôt au souvenir de l'autre.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

— Ecoute, reprit-il, tu as compris toi-même qu'après ce qui s'est passé je ne puis te laisser vivre; ce serait consentir à ma honte, à ton déshonneur; car cet homme, il ne t'épousera pas. Il est riche, sans doute, fier, vaniteux; erois-tu donc qu'il ira prendre pour femme la pupille d'un cocher! Non, non! tu ne le crois pas! A-t-il parlé de mariage seulement!

Juliette fit un signe négatif. — Tu le vois bien! Il t'en aurait parlé qu'il aurait menti! Ces gens-là nous enlèvent nos enfants, nos fiancés, mais c'est pour en faire leurs maîtresses! Que deviendrais-tu maintenant? Tu ne peux plus rester avec moi; tu irais donc vivre avec lui, dans l'infamie, dans la fange! Jusqu'à ce qu'un beau jour, comme ta pauvre mère, un enfant dans les bras, tu prendras le chemin de la rivière! Non! il vaut mieux en finir tout de suite! Mais, Juliette, c'est pour une autre raison aussi que je t'ai fait venir dans cet endroit, car partout ailleurs, je te poursuivrais... Il essaya de son front les gouttes de sueur mêlées à celles de la pluie, puis il reprit : — Regarde cet arbre.

Juliette détournait lentement la tête et vit son nom inscrit sur l'écorce. — C'est mon épithète! dit-elle en fermant les yeux. — C'était ma devise de bonheur autrefois! murmura Léonard. Un jour... il y a longtemps de cela... tu étais toute petite... nous sommes venus toi tous les trois, avec ma mère; moi, qui ne savais rien de ce que je faisais, et toi, avec le point de ce couteau, j'ai gravé ton nom.

— En parlant, il avait tiré de sa poche un long couteau. Il en fit jouer la lame à ressort. A ce bruit, Juliette tressaillit. — Je ne sais pourquoi, aujourd'hui, pourrais-tu, j'ai voulu revoir cet arbre, ce nom!

La voix de Léonard prit tout à coup une accentuation plus forte, plus saccadée. — Il me semblait qu'il y aurait plus de force!... oui... plus de force!... plus de raisons de te haïr... en songeant depuis combien de temps j'ai aimé... en songeant que cet amour, ce dévouement qui t'ont entourée pendant toute ta vie, tu les as sacrifiées en un jour, en un instant, non à un homme, mais à un lorgnon, à une barbe en pointe, à une paire de gants jaunes!... Oh! non! non! ce n'est pas un homme, celui qui des hier au soir à la pauvre tête de disputer à moi, l'arracher de mes serres! Il a peiné, le misérable, le lâche, que de ton propre élan, tu saurais bien retourner vers lui! Mais tu n'y retourneras pas! il ne te reverra plus; non, il ne te reverra plus! Tu as dit vrai, Juliette, voici ton épithète, car tu vas mourir... Oui... je le jure, et moi je ne sais pas trahir mon serment.

Léonard en était là de son récit, quand nous arrivâmes devant le Palais de Justice. — Pour en finir en deux mots, me dit-il... — Non, répliquai-je vivement en l'interrompant, je ne puis en rester là, je veux tout savoir. Et tirant ma montre : — Je ne suis que de la seconde affaire; nous avons encore du temps devant nous. Il faut justement que je fasse une visite dans le quartier de l'Arsenal, rue Neuve-St-Paul, n° 8... Je vous prends à l'heure : continuez.

— Au fait, reprit-il, il y a encore quelques choses qui valent la peine d'être dites. — Il mit son cheval au pas allongé et poursuivait : — Je tenais donc le couteau, je le brandissais, et pour mieux me monter, m'exciter, pour me soulager de toutes mes douleurs et de ma colère, je conti-

nuai à apostropher Juliette, qui, la tête baissée, ne faisait pas un mouvement. Je la saisis par le bras et j'allais frapper... toi d'homme... ou plutôt toi de bête féroce que j'étais en ce moment, car il me montait au cerveau des vertiges de sang; oui, j'allais frapper... Le coup n'était levé, quand j'entendis, non loin de nous, un bruit de feuillage et des pas... C'était un particulier qui sans doute s'était abrité tant bien que mal pendant l'averse, et qui, la pluie cessant de tomber, reprénaît sa route. Il se dirigeait vers nous. Je m'arrêtai... je pris le couteau sous ma redingote. Juliette releva la tête. Elle pouvait chercher à m'échapper, appeler l'individu à son secours, elle n'en fit rien. Le passant passa, nous regarda à peine du coin de l'œil et se mit à chanter.

Qu'on est heureux, Qu'on est joyeux, Traquille, A Romainville; C bois charmant, et cetera.

Vous savez la chanson. — Quand il se fut éloigné... je ne sais... je ne suis pas facile de se remettre à semblable besogne... Je n'osais plus regarder Juliette... Le tremblement me passait. Pour me remonter de nouveau, je me mis à songer à l'autre, à me dire que c'était lui qui était le coupable, qui avait fait mourir, que c'était lui qui j'allais frapper. Ça me rassura, après tout, mais au premier mouvement que je fis, Juliette se suspendit à mon bras, en criant : — Au nom de notre mère!... pas encore!... pas encore!... Vous comprendrez, au son de sa voix, je vis bien que ce n'était plus l'autre. — Qu'est-ce donc? lui dis-je, voilà le courage qui te manque à ton tour? Je lâchai cette parole; je pensai.

— Non, me répondit-elle, je sais que j'ai mérité la mort; je ne puis plus vivre. — Je vous ai trahi, trompé, vous, mon ami, moi, j'ai trahi mon serment!... Mais au nom de toute cette tendresse que vous avez eue pour moi, je vous demande grâce encore pour un jour, un jour seulement, et je serai prête, comme je l'étais aujourd'hui.

— Dans la situation de cœur où je me trouvais alors, je n'aurais pas dû m'arrêter. — D'ici là, lui dis-je, tu n'essais pas de me fuir. — Vous ne me quitterez pas, me répondit-elle, vous m'aimerez, vous me garderez. Je ne vous demande comme faire, qu'une heure de solitude, où je puisse prier Dieu à mon aise.

— Non, ne répondez donc à la maison. Vous devinez, mon Dieu, quelle soirée, quelle fête a été pour nous. La nuit venue, pour qu'elle pût dormir plus à l'aise, car elle devait en avoir besoin, je me retirai dans ma chambre après l'avoir mise sous le verrou; mais je gardai ma porte ouverte, afin de l'appeler au besoin. Elle était assise sur son lit, et je sentais un reflet de lumière à travers le trou de la serrure; et je l'avais laissée dans l'obscurité!

— Elle passa quelques heures, me dis-je, et les pieds déchaussés, traversant le palier, m'aurait dit à pas claudin, par ce chien de pailleur, mouffier, qui est cause de tout! et il n'aurait pas été là, entre nous deux, si je n'étais pas en cette malheureuse position de séparation, Juliette aurait peut-être pointé à un autre lieu, si j'étais de moi, elle n'aurait pas pu oublier!

— Enfin, je me couchai donc tout doucement dans mon lit; je regardai à travers la serrure et je vis qu'elle écrivait une longue lettre. — Non, je ne suis pas à lui sans doute qu'elle écrit. — Le lendemain, nécessairement une adresse; ne disons rien; demain, j'en aurai plus long

veron à bord du *Lœuis*, qui se dirigea sur le champ vers Rotterdam en passant par le canal de Voorne, dont les bords étaient couverts d'une multitude de coups de toutes parts pour saluer les deux souverains.

Comme à Helvoetsluis toute la population était sur pied; tous les édifices et la plupart des maisons particulières y étaient pavoisées des couleurs nationales et russes. L'enthousiasme était au comble.

A Helvoetsluis on fit remarquer au roi l'endroit où S. M. débarqua en 1813, à son retour d'Angleterre; ce souvenir paraissait faire une vive impression sur S. M.

S. M. a décoré de la croix de commandeur de l'ordre de la couronne de chêne, M. Mantt, médecin de S. A. I. la grande-duchesse Alexandra de Russie, qui était venu ici pour donner à l'empereur des nouvelles touchant la maladie de son auguste fille.

On écrit de Potsdam, en date du 8 juin : LL. AA. RR. le prince et la princesse Frédéric des Pays-Bas, sont arrivés aujourd'hui en cette ville, et sont descendus au château de Sanssouci.

Nous avons annoncé l'arrestation à Maestricht d'un individu qui avait mis en circulation de fausses pièces de 10 florins, voici quelques détails sur cette arrestation : Le 5 de ce mois, vers une heure et demie de relevée, M. le commissaire de police Willich arrêté en flagrant délit de mise en circulation de fausse monnaie, le nommé Gérard Bruch, âgé de 40 ans, voiturier, demeurant à Rheinfeld (Prusse). Cet individu achetait dans diverses boutiques des objets de peu de valeur, et se faisait rendre partout la monnaie d'une pièce de dix florins. Les pièces qu'il avait émises se trouvaient toutes être fausses. Lorsqu'on le fouilla, on trouva encore sur lui quatre pièces semblables à celles qu'il avait émises. Elles sont faites de cuivre jaune, dorées au feu et portent toutes le millésime 1824. Elles pèsent quatre grammes et trois quarts (deux grammes de moins que les bonnes pièces de dix florins). Elles sont mal faites; l'effigie de Guillaume I^{er} est faiblement marquée; l'inscription est grossière et irrégulière; le bord est inégal, tranchant; l'inscription qui s'y trouve: GOD ZIJ MET ONS, et surtout les mots ZIJ et ONS, sont mal imités. Elles sont plus épaisses que les pièces ordinaires, et rendent un son sourd.

Affaires de Grèce.

On écrit de Londres, sous la date du 5 juin, au *Journal de Francfort* :

La mission du prince de Wallarstein près les cours de Londres et de Paris avait essentiellement pour but de faire en sorte que le paragraphe de la constitution grecque relatif à la profession religieuse du roi futur, ne dérogeât pas aux traités qui servent de base à l'avènement du roi Othon. Ce but, comme on l'apprend de source certaine, a été complètement atteint à Paris et à Londres; et il n'en pouvait être autrement, attendu que des stipulations internationales ne sauraient être annulées par la voie d'une législation intérieure. Ainsi le futur roi de Grèce, en tant qu'il n'est pas lié par l'adhésion du roi Othon à l'article 40 de la constitution, par conséquent, en tant qu'il ne fait pas partie de la descendance de ce dernier, ne serait pas tenu d'embrasser la religion grecque, car si la Russie, probablement à cause de ses relations intimes à l'égard de l'église grecque, s'est abstenue, dit-on, de donner une déclaration définitive dans cette affaire, on ne peut admettre avec assez de certitude qu'elle ne donnera pas de conseils en sens opposé. L'empereur ayant pour principe invariable de respecter l'inviolabilité des traités.

D'après les nouvelles de Grèce les plus récentes arrivées ici, il y a, au reste, peu d'espérance de voir ce pays se développer pacifiquement au moyen de la charte. La Grèce, à son tour, offre une

preuve vivante qu'une feuille de papier n'est pas une garantie politique et qu'une constitution ne peut surgir que de la vie la plus intime de la nation. Les ministres se sont vus forcés de recourir à une ancienne loi qui exige des rédacteurs des journaux un cautionnement et un témoignage de culture scientifique. S'ils ont exhumé de nouveau cette loi, cela ne prouve certainement pas qu'ils y sont autorisés, car la constitution déclare la presse entièrement libre et l'article 103 supprime toutes les lois et ordonnances qui contiennent des dispositions contraires à la constitution, mais cela prouve que la liberté de la presse embarrassé le gouvernement, et cela est bien triste, car on ne saurait admettre que le ministère ait recouru à une mesure hasardeuse seulement pour se maintenir au pouvoir, mais plutôt pour conserver la paix.

En effet la masse de la nation grecque n'a aucune culture intellectuelle ni politique, et il faut regarder le mouvement et l'opposition moins comme une preuve que comme un résultat d'une influence étrangère qui se manifeste dans toutes les directions, et malheureusement par les moyens les plus matériels et en particulier par la corruption. En présence de pareils procédés, la liberté politique, qui n'est plus qu'une lettre morte, est impuissante. Il faut donc que le ministère ait recours aux mêmes moyens, limiter d'une part, d'autre part corrompre. Pour découvrir l'avenir de la Grèce, il faudra, pour ainsi dire, allumer la lanterne de Diogène. Non certes, une constitution ne civilise pas un peuple, mais elle peut devenir une vaste arène pour les passions du peuple le moins civilisé.

Finances d'Espagne.

Une commission nommée par la banque de Saint-Ferdinand, et une autre commission nommée par les centralistas ou capitalistes ayant passé des marchés avec le gouvernement, doivent s'entendre avec M. Mon sur les bases d'un arrangement de la plus haute importance puisqu'il doit avoir pour résultat de rendre libre les rentes ou revenus qui avaient été donnés en garantie à ces centralistas. Il paraît qu'il s'agira dans les pourparlers qui auront lieu entre M. Mon et les deux commissions, de classer les divers contrats, et de désintéresser les parties contractantes en leur donnant des titres 3 p. c. dont on leur garantirait les intérêts. Le taux du 3 p. c. sera plus ou moins élevé, suivant que l'opération, par suite de laquelle cette attribution de titres a lieu, aura été plus ou moins un succès pour le gouvernement. Ce sera le travail préalable de la classification des contrats qui diminuera le taux, de 30 à 40 pour les années et de 40 à 50 pour les autres. Ces combinaisons, dont nous ne donnons ici qu'un aperçu bien succinct, ont du moins l'avantage d'être dictées par un esprit de justice. Tout le monde s'accorde à penser qu'il est impossible que la situation financière ne subisse pas une modification, sans quoi une atteinte sérieuse pourrait être portée au crédit national, et dans les circonstances actuelles il est très heureux que le choix des moyens à prendre, et l'exécution des mesures qui seront adoptées soient confiées à un homme généralement estimé.

Le ministre de la guerre de son côté, ne néglige rien pour modifier, et surtout diminuer le chiffre de son budget par une sage réduction de l'armée. Ce chiffre est énorme; on sait qu'il est de 476 millions de réaux. On a dû faire dans les combinaisons financières dont nous venons de parler une exception en faveur des contrats garantis par une loi spéciale : de ce nombre sont le contrat de centralisation commencé en 1840, sous le ministère Gamboa et celui des billets du trésor.

Dans un moment où, comme on le voit, la question financière est à l'ordre du jour, l'article suivant du *Herald* est loin d'être sans intérêt : Les créanciers de l'état se sont réunis en assemblée, et ont nommé une commission chargée de s'entendre avec le gouvernement, laquelle doit représenter les intérêts qui peuvent se croire menacés, et discuter les questions qui ont été soulevées, en prenant toutefois l'avis d'une autre commission appelée commission consultative. La première est composée de M. Carriquiry, Oshoa, Campana, Murga, et d'un autre capitaliste. On parle d'une proposition dont le but serait de fixer le sort de

la dette flottante : les prêteurs s'obligeraient à avancer 15 millions, et recevraient du gouvernement de nouveaux coupons de 3 p. c. à 30, avec la condition toutefois, que si ce papier est à un meilleur cours à la Bourse de Madrid, pendant le cours du mois de juillet prochain, on ferait le paiement conformément à la cote la plus élevée. Le gouvernement recevrait des prêts de 90 p. c. en traites du trésor pour toute leur valeur nominale, dix pour cent en espèces métalliques; et ceux-ci s'obligeraient à échanger les traites contre les nouveaux coupons moyennant un escompte de 10 p. c. Le revenu des tabacs serait consacré au paiement des intérêts des coupons, soit que les tabacs soient fermés, soit que le gouvernement se charge de nouveau de perception. Dans le premier cas, on propose que les billets de compagnie soient reçus par la Banque de San-Fernando; dans le second cas, que les délégués de cette Banque dans les provinces soient chargés de percevoir les produits de ce revenu, s'ils ne suffisaient pas, le déficit serait comblé avec le produit de l'argent. Comme il est probable que cette proposition subira des modifications avant d'être mise à exécution, nous nous dispenserons de la discuter. Pour le moment, nous nous bornerons à soutenir le système d'un règlement général; car le mode de procéder par traités partiels avec chacun de contractants entraînerait des embarras et des lenteurs, exciterait des rivalités favorisant les uns au détriment des autres, et finirait par mécontenter tout le monde. (Corresp. part.)

L'empire de Maroc.

L'empire de Maroc est situé sur la côte nord d'Afrique, au midi de l'Europe, dont il n'est séparé que par le détroit de Gibraltar, entre 0° et le 10° de longitude et les 25° et 40° de latitude. Ses côtes sont admirables; elles se développent sur deux mers : la Méditerranée et l'Atlantique, depuis la province d'Oran jusqu'en face des îles Canaries. La Méditerranée borne l'empire au nord, l'Algérie à l'est, le grand désert au sud et l'Atlantique à l'ouest.

Un auteur anglais, Jackson, donne à l'empire de Maroc, et au royaume de Fez, maintenant réunis sous l'autorité du même souverain, 130,000 milles carrés de superficie. Plusieurs branches de l'Atlas, dont les plus hautes cimes ont près de 3,000 mètres de hauteur, traversent cet empire.

Plusieurs villes importantes et très-anciennes, telles que Maroc, Fez, Mogador, Tanger, Rabat, Tetuan, Mequinez, Larache, Salé, Agadir, Casa-Bianca, ne le cèdent en rien à nos villes d'Europe de troisième classe, quant à la population et au commerce. Maroc est, comme on sait, la capitale de l'empire; mais l'empereur réside le plus communément à Mequinez, ancienne capitale du royaume de Fez. Maroc, bâtie en 1052, par Abou Techifen I^{er}, a compté jusqu'à 100,000 âmes de population aujourd'hui, cette population est réduite à 40,000; Mequinez ne compte, elle, que 15,000 âmes. Les principaux ports, en partant d'Oran et remontant vers les Canaries, sont : Tanger, Salé, Mogador, Larache et Tetuan, ouverts au commerce des Européens et fortifiés. Le pays est magnifique, heureusement accidenté, et par de là les chaînes de l'Atlas le climat est très sain et le sol d'une fertilité rare.

Le souverain actuel du Maroc est Mulei-Abderrahman, qui succéda à son oncle Mulei-Soliman, en 1822; il descend de Mélémed, qui devint souverain de Fez et de Maroc en 1557, lequel se disait descendant lui-même du prophète Mahomed; c'est pour cela que l'empereur du Maroc se qualifie toujours de *shérif*.

La plupart des successeurs de Mélémed furent des tyrans mais le plus odieux de tous fut Mulei Ismaël, mort en 1727 après un long règne. Ses fils se disputèrent longtemps sa couronne de laquelle Mulei Abdallad parvint à s'emparer. A ce dernier succéda en 1757 Mulei Sidi-Mohamed qui fit la guerre à la France à l'Espagne, et au Portugal, tout en concluant des traités avec d'autres puissances. Sidi-Mahomed gouverna moins despotiquement que ses prédécesseurs, aima à s'instruire et fut très-économique. Après sa mort la guerre éclata entre ses fils causée de la succession au trône; Mulei y monta néanmoins en 1797; c'est à cet empereur qu'Abderrahman, empereur actuel,

— Alfred Delporte, répondit le groom.
— Delporte ! Est-ce qu'il est de la famille de M. Duri-Delporte ?
— C'est son fils.
— Dieu du ciel ! Et où demeure-t-il ?
— La père ?
— Eh non ! imbécile ! le fils. — Et je m'étais élané comme un fou à travers l'escalier, emportant cette réponse : Quai Malaquais, 15. — Que vous dirai-je, monsieur, je vis le jeune homme, je vis le père; je rappelai à celui-ci qu'autrefois je lui avais peut-être sauvé l'honneur, en lui rapportant trente-cinq billets de 1000 fr. Mais vous connaissez l'histoire; je racontai franchement à celui-là tout ce que Juliette avait bravé pour ne pas l'exposer à ma sœur. Le jeune homme avait hérité d'un vieil oncle avarié; il était riche, il ne se souciait pas de se marier trop vite. Cependant, il se décida le premier, et à la fin des fins, à force de si, de mais, de memoet, de carresses, en répétant au fils que j'avais failli tuer Juliette à cause de lui, en répétant au père que je tuerais son fils si Juliette ne devenait pas sa bru, je réussis, non sans peine, à voir enfin conclure ce mariage... qui fera le désespoir de toute ma vie !
Son récit achevé, Léonard se reconnoît dans son cabriolet et reprit son air boudoir et taciturne.

— Seulement, quand nous fûmes de retour au Palais-de-Justice :
— Mon bourgeois, me dit-il, si vous avez aujourd'hui à décider du sort de quelque pauvre diable devenu criminel par trop d'amour, souvenez-vous de Léonard, et soyez indulgent.

FIN.

On lit dans un journal belge :

M. Th. Van Ryswyk, le plus populaire de nos poètes flamands, vient de composer une chanson politique sur la *Polka*. Si l'on en croit les journaux, la *Polka* consisterait principalement à faire un pas en avant et deux en arrière. C'est sur cette circonstance que le poète satyrique a basé ses couplets, qu'il a appliqués à notre situation et que nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître dans la langue originale, attendu qu'une traduction en prose leur ferait perdre une grande partie de leur verve et de leur mordant. Les voici :

DE POLKA.

EEN LIED VOOR HET VOLK.
Maer wie verpichte, Vlaming, licht er
Die fransche nieuwsgierd, niet, en
Een stap voorop en twee naar achter
Zij daagt al wat die daer bespuit
Meent ons Parys dit nu te leeren ?
Wel ! dat is zeker toch niet waer ;
Gy zyt bedrogen, fransche heeren,
Wy dansen hem al veertien jaer.

Wy zien byna geen and're dansen
In dagelyksche omgang meer ;
Daer in zyn wy de rappe Franchen,
Voortuit schryven dezen keer.
Let maer eens goed op ons regering,
En waer het volk eens hier en daer,
Niet handel, nyverheid en nering,
Zy dansen hem al veertien jaer.

'T is waer, daer zyn er die hun sprongen,
Nog rigten naar den ouden trant ;
Die immer voorwaerts zyn gedrongen,
Als hadden zy het lot in hand ;
Maer die kni men zoo zelden vinden,
Zy zyn er zoo verduiveld raer ;
De Polka wist ons te verblinden,
Wy dansen hem al veertien jaer.

En op myn woord, 't is niet gelogen
't is alles waer, dat ik vertel
'T is in de Kempen, hieer geploghen
Daer dansen hem de boeren wel (!)
Steeds zyn wy in het rugwaerts treden
Meldt in, in zyn zessen klaer
Let by den dans eens op ons schreden
Zoo dansen wy al veertien jaer.

Ons vyf ministers slaen, te zamen,
De maet te Brussel op 't orkest,
En zonder wikkelen noch beramen
Polkaert ons lande wonder best.
En wie er zich wil tegen stellen
Schynt aan de sprong ook bang of zwaer
Zy moeten eens den dans verstellen
Begonnen over veertien jaer.

Wanneer dit spel eens op sal houden
Is iets wat nog geen inaschi verstaet,
Met hoop de toekomst aen te schouwen
Is 't wat ik aén een jeder raet.
Myn lief alléén blyft uitgezonden
Geen dwang ontzet myn vrye anaer
Wat storm er bovengans ook dondert
Ik zing nog als voer veertien jaer.

Antwerpen, mei 1844. J. VAN RYSWYK.

— Je te demande la lettre ! Et ma fureur me reprenait, j'écumais, je grinçais des dents. Pour la trouver cette lettre, je bouleversai ses meubles, ses chiffons, jusqu'à ses cartons de dessin, et ne la trouvant pas, je m'imaginai tout à coup qu'elle devait l'avoir dans une de ses poches. Alors je marchai vers elle. Epouvantée de mon regard, de mon attitude, elle se réfugia dans un coin, et là, se cachant brutalement par les deux bras, je les lui plantai derrière le dos. Tandis que je la maintenais d'une main, de l'autre je la fouillai, et je trouvai un petit papier sur lequel elle avait écrit ces mots :
— N'inqüitez personne à cause de moi ; c'est moi qui me suis tuée.
— Hein ! monsieur, quelle femme j'ai perdue là ! me dit Léonard dont l'œil s'humectait à ce souvenir.
— Il resta un moment pensif, puis il reprit :
— Quand elle vit son intention découverte, elle ne craignit plus de me faire connaître sa ruse. Cette lettre que j'avais tant cherchée, elle était sous son oreiller ; cette lettre, c'était à moi qu'elle était adressée, monsieur.
— Ne la déchâchez pas maintenant, me dit Juliette avec sa voix d'ange. Il faut qu'on la trouve ici intacte. Pour détourner les soupçons, je vous y fais mes adieux et je vous y instruis de ma résolution d'en finir avec la vie.
— Comprenez-vous, monsieur ?
— Voilà pourquoi je n'ai pas voulu mourir, hier, qu'elle ajouta ; hier, tout se réunissant pour compromettre votre santé ; ce diable qui nous avait conduits jusqu'à la barrière et qui vous connaissait ; votre ami Jovine qui nous avait rencontrés à Belleville ; cet homme qui avait passé près de nous dans le bois. Heureusement, j'ai pensé à tout cela. Aujourd'hui prenons mieux nos précautions. Maintenant, mon ami, je suis prête à vous suivre.
— Tandis qu'elle me parlait ainsi, monsieur, j'étais resté la bouche béante, l'air stupide, comme une oie qui regarde tomber le pain. Elle vit bien ce qui se passait en moi, aussi elle ne craignit pas de me prendre la main et de la baisser, et là je me mis à fondre en larmes comme un enfant. Ça me soulagea. Je benglay encore, lorsqu'on frappa à la porte. C'était un jeune garçon en fivree, le groom du logis. Ça aurait été le diable lui-même, je ne lui aurais rien fait, soyez tranquille. Je n'étais plus en train de ce côté là. Ça peut bôuf de livre avait été la manufacture, où il n'avait pas trouvé Juliette, et certainement, il venait s'acquiescer de la commission devant moi. Ehbéni, vous me direz qu'il ne savait pas. Il commença par annoncer à Juliette que son maître avait été malade d'une chute de cheval, et qu'il n'avait rien fait. Je ne lui en laissai pas dire plus. — Comment s'appelle ton maître ? que je m'écriai d'une voix qui le fit sauter en l'air.

(1) Allusion aux élections de Turnhout.

En 1822. On a remarqué que pendant la campagne d'Égypte le précédent empereur de Maroc envoya son contingent de 10,000 hommes contre les Français; mais depuis il eut un ambassadeur à Paris. Enfin, depuis la chute de l'empereur, la cour de Maroc était constamment restée en bonne intelligence avec ce pays.

Les principales productions du Maroc consistent en dattes, figes, oranges, amandes, huiles, bêtes à cornes, moutons, chèvres, etc. Les mines sont riches en cuivre et fer; il y a aussi quelques mines d'or et d'argent; enfin, l'empire s'est fait un nom sur tous les marchés du monde pour ses soieries, ses tapis et ses chaussures. Tous ces articles sont l'objet d'un commerce très-considérable avec l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

La guerre incessante entre les tribus, l'agriculture, la fabrication des cuirs et des étoffes, un peu de marine et le commerce voilà ce qui fait l'occupation des Marocains. L'empereur perce des impôts qu'on évalue à 10 ou 15 millions de florins; ils lui sont payés par les confiscations, la capitation imposée aux juifs, les droits de douanes et par cent autres canaux productifs.

Nous avons déjà publié la statistique du Maroc. Cet empire comptait 1,000,000 selon tel auteur, 14,886,000 selon tel autre, 14,500,000 selon les statistiques modernes. Cette population est classée comme il suit: Amazirgs berbères, 2,300,000; Arabes, 1,450,000; Maures, 3,550,000; Arabes de pure, 740,000; juifs, 340,000; nègres, 120,000 chrétiens, 200; renégats, 200; total 8,500,500.

En temps ordinaire, disent les voyageurs qui ont récemment visité le Maroc, l'armée se compose de 12 à 15,000 cavaliers et de 20,000 hommes de pied; mais en cas de guerre l'empereur en dix jours mettrait 100,000 hommes sous les armes, prêts à marcher; car tout individu en état de porter les armes en possède un cheval et beaucoup d'admirables chevaux de selle.

Quant aux forces navales du Maroc, elles sont d'une certaine importance. Les ports sont bien fortifiés, les côtes bien gardées, la marine se compose de 24 bâtimens dont 16 frégates, et 8 bâtimens montés par 6,000 marins qu'on dit très habiles pour leur art.

Nouvelles des États-Unis.

On a reçu de New-York des nouvelles qui vont jusqu'au 21. Le président Tyler a annoncé officiellement au sénat que le gouvernement a envoyé des troupes sur la frontière du Texas avec une flotte de sept voiles dans le golfe du Mexique. Ces mesures ont été prises, dit le président dans son message, par suite de la déclaration faite par le gouvernement mexicain, qu'il regarderait comme une déclaration de guerre la réunion du Texas à la république fédérale.

La presse de l'opposition est plus violente que jamais dans ses récriminations contre le chef du pouvoir exécutif. Un journal de New-York va jusqu'à demander la mise en accusation de Tyler comme coupable de haute trahison envers la république.

La tranquillité régnait à Philadelphie. Quelques-uns des principaux auteurs des troubles ont été arrêtés et attendent leur mise en jugement. Les églises catholiques ont été rouvertes et la foule qui se porte aux offices religieux est plus grande qu'il y a jamais.

Il est maintenant hors de doute que le tarif américain ne sera pas modifié cette année. La chambre des représentants a voté 105 voix contre 99 l'ajournement de cette importante question. Le commerce européen n'a point à s'applaudir de cette décision; du reste, il fallait s'y attendre. La session du congrès se termine le 17 juin.

Nouvelles de Mexique.

Les affaires de Mexique avec la France et l'Angleterre se commentent de nouveau. Le président actuel qui veut, dit-on, se couronner empereur, laisserait aggraver cette complication en donnant aux yeux de son pays le mérite de l'en faire sortir par un traité. La prohibition du commerce de détail aux étrangers de la part de toutes les nations des réclamations énergiques, et comme le président ne peut pas rapporter ce traité, il est hors de doute que cette résolution de sa part amènera la guerre.

On dit même ici qu'il est déjà sorti de Brest et de Toulon une flotte assez considérable; l'Angleterre enverrait aussi quelques vaisseaux pour cette expédition; tout ceci entre dans le plan de Santa-Anna qui veut profiter de la crainte que ces préparatifs inspirent au Mexique, pour se faire couronner. On dit que qu'il va rendre un nouveau décret d'expulsion de tous les étrangers.

Nouvelles d'Angleterre.

L'empereur de Russie, accompagné du baron Brunow, a rendu visite samedi au duc et à la duchesse de Buccleugh. Rentrée au palais de Buckingham à midi, S. M. I. a reçu en audience particulière le duc de Wellington. A une heure et quart l'empereur, le roi de Sardaigne, le prince Albert et leur suite se sont rendus à la fête donnée en l'honneur de LL. MM. par le duc de Devonshire.

Après quatre heures et demie, l'empereur, le roi de Sardaigne et le prince Albert ont pris congé du duc, S. M. I. en se retirant de la magnifique fête. Le prince Albert s'est embrassé avec le duc et la duchesse. C'est dans la ville de Chiswick que deux grands hommes d'état de l'Angleterre, Charles Fox et Canning, ont terminé leur carrière.

A huit heures et demie, la reine, le prince Albert et leurs autres enfants se sont rendus à l'opéra italien. Jamais le théâtre n'a été fermé plus illustre assemblée, jamais on n'a vu de si nombreux loges, dans les galeries, une telle profusion de diamans, de perles, des toilettes plus riches. La salle était comble. A l'arrivée de LL. MM. et de S. A. R., l'assemblée s'est levée et la vaste salle a retenti des vivats de bienvenue. L'orchestre jouait l'air *God save the Queen*.

Après le spectacle, le prince Albert est entré dans l'appartement de la reine et s'est embrassé avec elle. A dix heures, l'empereur s'est rendu à la chapelle grecque de *Weybeck-street*, où il assiste avec sa suite à l'office du matin. Une foule considérable se pressait dans la rue et a salué l'empereur de ses hurrahs à son arrivée à l'église comme à sa sortie.

tie. Dans l'après-midi, l'empereur a rendu visite à la comtesse de Pembroke et a reçu en audience particulière le duc de Devonshire.

A quatre heures et demie, la reine entourée de la famille royale et de ses dames d'honneur, a pris congé de l'empereur. S. M. I. a dit adieu aux grands officiers d'état, et aux officiers de la maison de la reine et du prince Albert, réunis dans la grande salle du palais.

A cinq heures moins quelques minutes, S. M. I. est montée en voiture avec le prince Albert, et est partie pour Woolwich. Le comte d'Aberdeen, les aides-de-camp et les personnes de la suite de S. M. I. suivaient dans trois voitures. Un détachement des *horse guards* formait l'escorte. Le cortège est arrivé à Woolwich à 6 heures.

Après avoir visité l'arsenal et le vaisseau de 120 canons le *Royal Albert*, l'empereur, accompagné du prince Albert, est entré dans l'embarcation du steamer *Black Eagle*, où l'amiral lord Haddington et les autres lords de l'amirauté ont pris place pour faire honneur à S. M. I. Le commodore sir Francis Collier tenait le gouvernail; en ce moment le pavillon russe a été arboré, et les batteries de terre ont tiré une salve de 21 coups de canon. L'empereur a été reçu à bord du *Black Eagle* par le comte d'Harwicke et par les officiers du bord et l'équipage rangé en bataille sur le pont. Une foule d'embarcations avaient suivi jusqu'au steamer la chaloupe impériale. Lorsque l'empereur l'a quittée, trois hourras partis de ces embarcations l'ont salué. S. M. I. a porté la main sur son cœur et a salué à plusieurs reprises.

A 7 heures moins cinq minutes, le prince Albert, le baron Brunow, le comte d'Aberdeen, lord Haddington et les lords de l'amirauté ont pris congé de l'empereur et sont retournés au rivage.

A 7 heures, le *Black Eagle*, au grand mat duquel flottait le pavillon impérial de Russie, a levé l'ancre et est parti, suivi de près par le steamer le *Lichtning*; à bord duquel se trouvaient une partie des personnes de la suite de l'empereur.

L'empereur a fait remettre avant son départ une gratification de 2,000 liv. st. aux gens de la maison de la reine.

Le 10 la chambre des communes s'est prononcée contre une motion de M. Ewart, demandant que les droits sur le sucre exotique fussent réduits en proportion de la réduction votée à l'article des sucres des colonies. Cette motion a été rejetée par 259 voix contre 56.

Judi dernier le comte Ostrowski, Polonais, a été arrêté à son domicile, Mount street, 22, pour menaces d'assassinat sur la personne de l'empereur de Russie, menaces qu'il avait proférées chez son tailleur. Le comte a été obligé de fournir de suite une caution de 500 liv. pour lui, et deux autres cautions de 250 liv. chacune. Comme il était tard, et qu'il ne pouvait alors s'adresser à personne, il a été conduit dans un cabriolet à la prison *Fotthill-Fields*. Le lendemain matin, le chevalier *Benk-Hausen*, consul russe, a eu un entretien particulier avec M. *Jardière*. M. *Westmacott*, procureur de *Lincoln's Inn*, est ensuite arrivé et ayant fourni deux bons cautionnements, ordre a été donné aux chefs des huissiers d'aller chercher le prisonnier et de l'amener à la cour.

À trois heures les deux personnes qui se portaient pour cautions s'étant présentées, le prisonnier a été mis en liberté. Le comte Ostrowski, a, ou a eu le rang de capitaine dans l'armée française.

Le *Morning-Herald* assure d'après sa correspondance que M. O'Connell et ses compagnons de captivité ont renoncé à présenter leur *writ* d'erreur à la chambre des lords.

Nous avons fait connaître l'opinion du *Morning-Chronicle* au sujet d'une guerre entre la France et le Maroc, voici comment le *Times* envisage la chose:

Une guerre avec l'empire de Maroc serait une calamité pour la France, soit qu'elle se terminât par la victoire, soit qu'elle finit par une défaite. Tôt ou tard une pareille guerre éclaterait et la France, après avoir déjà fait tant de sacrifices, pour conserver sa conquête de l'Algérie, n'est encore qu'au début des dépenses et des pertes éventuelles qui lui sont réservées.

La population de l'empire du Maroc s'élève à 10 millions d'hommes qui forment la race la plus brave parmi les musulmans. Cet empire est borné au nord par l'Atlas, et s'étend de la province d'Oran jusqu'au cap Nun. Porter la guerre dans un pareil pays, c'est vouloir braver de gaité de cœur tous les obstacles naturels qui peuvent arrêter un ennemi: climat, montagnes, difficulté de se procurer des vivres, hostilité générale d'un peuple fanatisé, sans avoir en perspective aucun des avantages de la guerre.

Boulogne. — Les fonds anglais étaient un peu faibles et à la baisse, le 10 sans cause connue.

Nouvelles de France.

Le duc d'Angoulême est mort à Göritz, le 3 juin à 11 heures du matin, à la suite d'une de ces crises qui se sont renouvelées fréquemment pendant sa longue maladie.

La chambre des députés a continué hier la discussion sur le projet de loi relatif à l'amélioration des ports; la loi a été adoptée. On sait que l'art. 1^{er} concernant le port de Marseille, avait été voté à la dernière séance. L'article 3, qui accorde 3 millions et demi au port de Bordeaux, et l'article 4, qui affecte 2 millions et demi à l'achèvement du système des phares et fauux destinés à l'éclairage de nos côtes maritimes, ont été votés sans contestation. L'art. 2, qui alloue 20 millions au port du Havre, a donné lieu à un assez long débat, et n'a été adopté qu'à la seconde épreuve.

M. le ministre de l'instruction publique a apporté à la chambre des députés le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, récemment adopté par la chambre des pairs. Une vive agitation a succédé à cette communication de gouvernement. Le projet de loi sera examiné samedi prochain dans les bureaux.

Le *Moniteur Universel* annonce officiellement que le roi sur la proposition de M. le ministre de la marine et des colonies, vient de décider que M. le prince de Joinville porterait son pavillon de contre amiral sur l'un des vaisseaux de l'escadre d'évolutions, et se rendrait avec ce vaisseau, accompagné d'une frégate à vapeur, de deux bâtimens légers, en croisière sur les côtes de l'état de Maroc.

S. A. R. doit partir prochainement pour Toulon, afin d'y

prendre possession du commandement de la division navale destinée à se ranger sous ses ordres.

La côte marocaine va devenir le rendez-vous de tous les pavillons militaires de l'Europe. Une escadrille hollandaise vient de sortir de Flessingue sous les ordres du prince *Henri des Pays-Bas*, et ne manquera pas de s'arrêter devant Tanger, où elle trouvera des forces navales françaises, anglaises, et probablement américaines. En même temps, nous apprenons de *Christiana*, le 28 mai, qu'une corvette et une frégate norvégiennes et une frégate suédoise allaient partir pour Tanger, où se suivaient des négociations avec l'empereur de Maroc. La Norvège jusqu'ici n'avait pas eu de traité avec ce souverain. (*Presse*.)

Nouvelles de Belgique.

Bruxelles, 12 juin. La chambre a adopté hier, après une courte discussion un projet de loi ministériel relatif aux frais du jury d'examen universitaire.

On lit dans le *Précurseur* d'Anvers: Depuis plusieurs jours, des bruits avaient couru tant à notre bourse qu'à celles de Paris et de Bruxelles, que l'emprunt pour capitaliser les 80 millions de notre dette envers la Hollande avait été contracté avec la maison *Rothschild*, disaient les uns, avec la société générale, disaient les autres.

On ajoutait que l'emprunt avait été conclu en 4 p. c. au pair, avec une commission de 2 p. c. Dans la séance d'hier, sur l'interpellation de M. Verhaegen à M. Mercier, «s'il y avait quelque chose de fondé dans ces bruits qui circulaient à la bourse?» M. Mercier a répondu qu'il n'en était rien, et M. Nothomb est venu confirmer la réponse de son collègue.

Quant aux tentatives d'emprunt, nous affirmons qu'elles ont eu lieu, que M. Nothomb le sait parfaitement bien malgré ses dénégations, et que ce n'est pas sa faute, mais bien celle de M. Mercier si elles ont avorté.

Nous lisons dans l'*Indépendance Belge*, du 12 juin: La chambre abordera aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les tabacs, quoiqu'il eût été décidé, lors de la présentation du rapport, qu'il y aurait un intervalle de quelques jours entre le vote du projet de loi sur les droits différentiels et l'ouverture de cette discussion.

Il y a, pour rejeter ce projet, et pour s'en tenir à une augmentation modérée des droits de douane, une considération capitale, c'est que la situation du trésor n'est plus du tout la même qu'elle était il y a six mois. Les ressources du trésor se trouvent considérablement augmentées, tandis que le budget des dépenses va être allégé notablement. La différence n'est pas de moins de six millions, ou le double de ce que M. le ministre des finances jugeait suffisant pour rétablir l'équilibre financier.

Voici le relevé des modifications qu'a subies la situation financière:

La conversion de l'emprunt de 1832, procurera une économie (voir exposé des motifs) de	fr. 1,422,000
La conversion de l'emprunt 1840, qui doit avoir lieu en 1846, en la supposant à 4 1/2, procurera, sur un capital de 80,000,000 francs, une économie sur les intérêts de	435,000
Et sur les frais une autre de	100,000
La conversion de deux millions de florins de rente de la dette hollandaise, en supposant encore la négociation faite en 4 1/2 et au cours de 102, procurera une économie de	497,000
(Il faut 40 millions de florins ou 84,658,000 fr.; au cours de 102 on obtiendra cette somme avec un capital nominal de 85 millions; à 4 1/2 la rente sera de 3,735,000 fr.; elle est de 4,232,000 francs; la différence est bien de 497,000 francs.)	
Les réserves de l'amortissement permettront et au-delà, d'éteindre entièrement la dette flottante, pour le service de laquelle il est porté au budget de 1844 une somme de 500,000 fr. C'est donc encore une économie de	500,000
La loi sur le sel est présumée devoir produire un supplément de recette au minimum de	300,000
Celle sur les eaux-de-vie étrangères une de	60,000
Le nouveau tarif différentiel, avec les dispositions relatives aux bois et aux tissus, rapportera largement un excédant total de	1,000,000
Total	fr. 4,354,000
En ajoutant, par la révision de la loi sur les sucres	800,000
On arrive à une somme totale de	fr. 5,154,000
ou en nombres ronds plus de cinq millions.	

Nous ne parlons pas de l'accroissement des produits portés au budget des voies et moyens, ni de celui du chemin de fer.

On voit qu'avec cette situation, il est facile de subvenir à tous les besoins, de laisser disponibles des sommes considérables pour les travaux publics, de voter les augmentations pour l'ordre judiciaire, la cour des comptes, et même de laisser intact le budget de la guerre.

Nouvelles diverses.

On écrit d'Alexandrie, 25 mai. La poste de l'Inde n'a apporté peu de nouvelles intéressantes, car la saison des cultures amène ordinairement le calme dans le commerce et le commerce. Cependant on écrit de Bombay que selon toute apparence, la récolte du coton sera bien moins abondante que l'an passé, et que jusqu'aux premiers jours de mai on n'en avait pas vu au marché, la moitié autant qu'à la même époque de l'année dernière; le coton de Surate, tant moyen-fin que moyen, était au prix de 115 à 118; l'ordinaire de meilleure et de moindre qualité, au prix de 108 à 110. Un navire autrichien y était en chargement pour Trieste.

Le 15 avril eut lieu à Calcutta la troisième vente d'opium; il y en avait 3199 caisses, et la compagnie retira un profit net de 400,000 liv. st.

Des rapports commerciaux de la Chine annoncent que les Chinois ont préparé les cotonnades françaises et qu'elles sont imprimées à celles d'Angleterre.

La maison Adam, Scott et Co. à Calcutta avait suspendu ses paiements.

On a reçu les journaux de Rio-Janeiro du 19 mars. Un décret du 14, anniversaire de la naissance de l'impératrice, avait accordé une amnistie aux rebelles des provinces de Saint-Paul et des Mines.

Les nouvelles du cap de Bonne-Espérance sont du 19 avril. Les *boeren* montrent toujours une tendance à émigrer à l'intérieur pour se soustraire à l'action des autorités anglaises. La *colonie* semble du reste à la veille de prendre un grand développement.

Le chemin de fer du grand-duché de Bade est, comme on sait, destiné à faire concurrence à celui de Strasbourg à Bâle sur l'autre rive du Rhin. Jusque au commencement de juin il s'étendait de Mannheim à Oos (à une demi-lieue de Bade) en passant par Heidelberg et Carlsruhe, sur une distance de 21 lieues. Le 5 on a ouvert la ligne de Oos à Kehl; ce qui porte le total de la ligne badoise à 36 lieues de 4,444 mètres. Elle est exploitée par l'administration grand-ducale.

Quant au tarif, il suffit pour le faire connaître d'indiquer les prix de Kehl à Carlsruhe. La distance est de 17³/₄ lieues badoises, soit 77 kilomètres; on paie 5 fr. 05 les secondes places, 3 fr. 75 les troisièmes et 2 fr. 45 les quatrièmes.

Pour le voyage du Rhin on va maintenant de Bruxelles à Cologne par chemin de fer; de Cologne à Mannheim par bateaux à vapeur; de Mannheim à Kehl par chemin de fer. Les bateaux à vapeur faits à Serpang sont d'une vitesse supérieure à ceux qui faisaient précédemment le service. Ils gagnent une heure et demie sur la distance de Cologne à Mayence.

VARIÉTÉS.

DE L'ESPRIT DE DÉSORDRE EN LITTÉRATURE.

Les grands siècles littéraires sont, dans l'histoire, de brillantes exceptions qu'il ne dépend pas d'un autre siècle d'égaliser: ce sont les bonnes fortunes de l'esprit humain. Les chefs-d'œuvre n'obéissent point à un mot d'ordre, n'arrivent pas au rendez-vous à l'heure dite, et ne viennent pas sur un geste se ranger à la file pour former un bataillon indestructible et sacré. Auguste et Mécène auraient eu beau prendre Bavius et Mœvius au berceau, les entourer d'influences salutaires, les combler de faveurs insignées: Bavius et Mœvius ne seraient jamais devenus Horace et Virgile; et l'on croira volontiers qu'il était plus facile à Napoléon de gagner une seconde fois la bataille d'Austerlitz que de faire sortir Polydore de l'Andalouze du cerveau de M. Luce de Lancival. On découvre et on développe le génie, on ne l'invente pas. Or, le dieu n'est pas toujours chez Admète, souvent il n'est nulle part, et on perdrait son temps à le chercher. Puis, par un étonnant contraste, le dieu se multiplie, et alors il arrive que, dans un laps de quelques années, et dans un même coin de l'espace, de grandes imaginations, originales et fécondes, s'élèvent ensemble, marchent côte à côte, se fortifient à l'effort glorieux, et accumulent en un demi-siècle plus de richesses littéraires qu'un empire n'en possède depuis son origine, et n'en produira peut-être jusqu'à son déclin. Dans toute littérature, avant que les principaux acteurs de la pièce paraissent sur la scène, et après qu'ils sont rentrés dans la coulisse, il y a de longs entr'actes durant lesquels on dirait que le génie, qui, — si privilégié qu'il soit, a des ressources bornées et des défaillances, — se prépare longtemps d'abord, et se repose longtemps ensuite. Sur ce point, la critique n'a de procès à intenter à personne: il faut qu'elle se résigne à ces inévitables périodes des talens créateurs, sans accuser le siècle, qui n'en peut mais, ni la Providence, qui a ses raisons.

Mais s'il y a dans l'art des époques complètement déshéritées et tellement indigentes qu'elles ne vivent que d'aumônes et de rapines, où Périclès et Louis XIV ne trouveraient à protéger que la médiocrité remuante et vaine, et qui se traînent dans les orniers faute d'originalité et non faute de direction, il est d'autres époques qui naissent sous l'étoile favorable, à qui l'avenir d'abord sourit, et qui, encombrées de richesses, n'auraient besoin pour prospérer que d'une direction sage et ferme qui leur manque: ce sont d'opulentes maisons qui croulent faute d'un bon intendant. L'ordre est dans les travaux de l'esprit, aussi bien que dans les affaires, la condition indispensable du succès, et la gloire est toujours au bout, lorsque l'amour intelligent de la règle s'allie à cette noble audace, attribut naturel du vrai talent. L'audace réglée fait des prodiges, car l'imagination qui sait diriger ses forces, c'est la raison armée, et par conséquent invincible. Peut-on se lasser d'admirer, dans ces courtes préfaces que Corneille et Racine placent en tête de chacun de leurs ouvrages, avec quel bon sens rigoureux les sublimes poètes expliquent les éléments de leur imagination, et comme ils se montrent à la fois prudents et inspirés? Corneille et Racine croient humblement que la discipline sauve, que le travail et la patience sont féconds. Nous avons changé tout cela, comme dit Sganarelle, sans nous douter que, ces vérités si simples étant connues, l'époque la plus richement douée devient une période de gaspillage, de tentatives ambitieuses et incomplètes. L'écrivain qui se jette dans les bras du hasard abdique la meilleure partie de sa puissance; poète ou romancier, il ne communiquera à ses créations qu'une vie factice, et, même dans les moments d'heureuse verve ne tirera de son cerveau que des fantômes qui s'évanouiront d'abord peut-être, et en quelques instans s'évanouiront pour jamais. L'artiste qui nargue le temps et le travail, — je le suppose doué des facultés les plus rares, — ressemble exactement à ce ministre fastueux qui, dans le célèbre voyage de Crimée, improvisa des populations et des villages dans les steppes immenses que devait traverser sa souveraine, populations et villages de comédie, qu'au premier coup d'œil on pouvait prendre pour la réalité, et qui auraient juste le temps de l'imperial cortège mettait à les traverser au galop, pour ne laisser en disparaissant que des ruines dans un désert.

Nous sommes en train d'entasser des ruines, et notre littérature, si l'on n'y prend garde, va ressembler à la steppe le lendemain du voyage de Crimée. On devrait s'élever une création durable, on ne trouve que des débris. Ce n'est pas que le talent manque; il abonde. La source du mal est l'absence complète d'une bonne direction; l'esprit de désordre, sous des formes diverses et presque toujours également redoutables, envahit

toutes les branches de l'art, et voilà pourquoi, de tous côtés, les promesses mentent; pourquoi la muse, qu'à ses premiers pas on avait prise pour une déesse, n'est qu'une simple mortelle, et, bien mieux, une mortelle qui ne se respecte plus; pourquoi le point d'honneur littéraire, jadis si puissant en France, est bien près d'être l'objet des railleries. Voyez: chaque jour apporte son excès, l'orgie monte, la saturnale s'étend, les plus vigoureuses organisations d'écrivains ne résistent pas longtemps à de pareilles débauches, et plus d'un qui aurait pu légitimement prétendre à une illustre renommée n'aura pas même, après avoir tout perdu, la consolation de pouvoir répéter le mot de François I^{er} après Pavie.

Puisque le mal est si profond, il faut qu'il vienne de loin. Il a commencé peut-être le jour où les gouvernans ont laissé la littérature marcher à sa guise et ne se sont pas plus intéressés à ses prospérités qu'à ses revors, le jour où ceux qui sont à la tête de la société ont oublié que les idées descendent plus rapidement qu'elles ne montent, et que, venant des régions supérieures, elles se répandent avec une puissance presque irrésistible, pour former comme une atmosphère morale et intellectuelle qui pénètre les esprits à leur insu, même malgré eux, et où ils se développent naturellement. L'immense perturbation que nous avons sous les yeux date du jour où l'alliance entre la littérature et l'état fut détruite, c'est-à-dire au sortir de cette école du XVII^e siècle, qui, de cette alliance, avait été le modèle éclatant, l'idéal parfait, si on enlève un peu de pompe et d'étiquette. Ces reviremens sont fréquens dans les choses humaines; le pouvoir, naguère sérieux et fort, était subitement tombé en syncope; il était devenu trop frivole pour remplir dignement ce rôle difficile de haut protecteur vis-à-vis des lettres. Qu'attendre d'un trône qui s'est rapetissé pour tenir dans un boudoir? D'autre part, au génie modeste avait succédé le talent orgueilleux; la plus fantasque des puissances, celle qui sait le moins se gouverner elle-même, l'imagination, commença à ne reconnaître d'autre autorité que la sienne, et à vouloir gouverner le monde. Le génie poétique s'estima bien supérieur au génie d'organisation et se crut appelé, de droit divin, à dicter des lois et à ne pas en recevoir. La folle du logis se posa en reine absolue. Qu'arriva-t-il? Les lettres, il est vrai, à côté de la royauté qui s'oubliait, eurent une influence retentissante et décisive; mais c'est précisément au moment de leur action toute puissante et sans contrepoids, que s'opéra la décadence des fortes mœurs littéraires. Si Diderot eût vécu sous Louis XIV, il eût laissé des livres; il n'a laissé que des ébauches. A partir de cette heure, l'élévation morale n'est plus l'indissoluble compagne du talent; Voltaire écrit des obscénités qui passent sur sa mémoire, et qu'on ne lit plus. Lui, le Français par excellence, il perd jusqu'au sentiment du patriotisme, et l'on peut affirmer qu'aucun écrivain illustre, dans le voisinage de Bossuet, de Racine, de Fénelon, n'aurait humilié nos armes, afin d'avoir le plaisir d'adresser une flatterie à un souverain étranger, aucun n'aurait osé écrire cette impiété patriotique de l'auteur de la *Henriade* à Frédéric: *Sire, toutes les fois que je parle à votre majesté de choses sérieuses, je tremble comme nos régimens à Rosbach*. Ainsi les mœurs littéraires avaient singulièrement haïssé, lorsque la révolution arriva. C'est la littérature qui l'avait faite, et elle fut la première étouffée: il ne faut aux révolutions comme la nôtre, dans leurs débuts orgueilleux, que des hymnes de combat; la main qui se contente d'écrire de belles pages est considérée comme un membre inutile, sinon dangereux, et la tête d'où peuvent éclore de beaux poèmes n'est pas à l'abri du bourreau. D'ailleurs, même quand elles sont établies et consolidées depuis longtemps, les républiques fondées sur l'égalité absolue doivent médiocrement aimer l'art, qui, à tout prendre, est une aristocratie. Il n'y a que le sceptre d'or qui sache le protéger avec délicatesse et magnificence, et les piques sont des sceptres de fer. Le sceptre d'or ne réussit pas toujours au reste; pour bien faire, il faut qu'il se laisse à peine sentir: Bonaparte appuya trop. Avec son instinct d'organisateur, il avait compris de quelle importance est pour un gouvernement son action sur la pensée littéraire; malheureusement les conquérans traitent tout en pays conquis, et l'empereur protégea les lettres comme la confédération germanique. C'était manquer le but et abaisser ce qu'on voulait relever. Commander à l'écrivain le sacrifice de ce qu'il a de plus cher, l'indépendance, c'est tarir la source de la véritable inspiration, des nobles mouvemens; exiger du poète de continuelles apologies en échange d'une pension de quelques mille livres, c'est mettre au nom du roi, sur le cœur de la muse, un impôt qui sera payé en monnaie douteuse. Ferait-on plus royalement les choses, jetterait-on le riche manteau de sénateur sur les épaules de quelques écrivains, cela pourrait n'être encore qu'une brillante servitude, et ne produire qu'une littérature officielle, froide comme un procès-verbal. Avec ce faux système, on ne groupe autour de soi que des esprits médiocres; on n'apprivoise pas les aigles qui échappent et vont bien plus haut. On n'attrape pas même ces *canards sauvages* que Ducis montrait un jour au chef de l'empire. Aimer dans l'art ce qu'il y a d'original et de pur, on repaître le goût, entourer d'estime la renommée justement acquise, pressentir le mérite inconnu et lui ouvrir le chemin, dire et écrire que l'écrivain encouragé ne doit que de bons livres, voilà qui ennoblerait le protecteur et relèverait le protégé. Les gouvernemens absolus ne sont pas souvent portés à comprendre ainsi les choses, et il est toujours à craindre que leur protection accordée à la pensée ne soit qu'un prétexte pour l'asservir, que l'exemple du XVII^e siècle ne soit pas décisif pour eux, et qu'ils ne sourient intérieurement de la bonhomie de Louis XIV, protégeant l'auteur de *Tartufe*. Les gouvernemens modernes sauraient mieux de tout point concilier les bénéfices de leur protection avec les droits de la pensée; il est fâcheux qu'occupés ailleurs, ils trouvent plus commode de laisser la littérature et l'écrivain s'en tirer à leurs risques et périls.

(La suite à un prochain numéro.)



6422. Les créanciers, et les débiteurs de la succession de feu Son Excellence le Lieutenant-Général, Ministre d'Etat Comte J. van den Bosch, décédé à La Haye le 28 Janvier 1814, ou ceux qui sont dépositaires de Livres, Papiers ou autres effets, appartenant à la dite succession, sont priés d'en faire au plus tôt la déclaration à l'étude du Notaire C. J. SCHIEFFAAN, à La Haye.

SOCIÉTÉ DES PAQUEBOTS A VAPEUR

Le steamer **Hambourg**, capitaine MARESSAL, partira de Rotterdam le matin du samedi 15 juin. S'adresser à M. Smith et Co., Boompjes, A 170, à Rotterdam.

CORS AUX PIEDS

OIGNONS ET DURILLONS.

Le Taffetas Gommé de Paul Gage, est le seul qui en débarrasse en quelques jours, sans douleur et sans salir la chaussure. La Haye, chez M. Sack, nég.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN.

Chirurgien-en-chef de l'Hôtel-Dieu à Paris, Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris. Cet agréable cosmétique, par son action fortifiante sur le cuir chevelu, rétablit promptement la chute de la chevelure, la fait repousser et en prévient l'altération de la couleur jusqu'à plus d'un an. Le pot: 2 fr. 50c. se défier des contrefaçons et exiger que les pots soient revêtus du cachet et de la griffe Mallard. Dépôt chez M. le Coiffeur à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 12 Juin.

	COURS	CHANG.	VALEUR
	11 juin.	10 juin.	
Dette active	61	61	
Dito dito	75	75	
Dito d'or	100	100	
Dito des Indes	94	94	
Dito dito	100	100	
Pays-Bas.			
Syndicat	99	99	
Dito	87	87	
Société de Commerce	142	141	141
Chemins de fer du Rhin	101	101	102
Dito de Harlem	95	95	
Dito de Rotterdam	93	95	
Act. du lac de Harlem	5	5	
Oblig. Hope & C. 1798 & 1818	107	107	
Dito 1828 & 1829	108	108	
Inscript. au Grand Livre	6	6	
Certificats au dito	6	6	
Russie			
Dito inscriptions 1831 & 1833	98	98	
Emprunt de 1840	90	90	
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	4	
Passive	5	5	
Espagne			
Dette différée à Paris	21	21	21
Deferred	21	21	21
Ardoins	5	5	
Obligations Goll. & Comp.	5	5	
Autriche			
Dito métalliques	5	5	
Dito dito	2	2	
France			
Inscriptions au Grand-Livre	3	3	
Pologne			
Actions 1836	7	7	
Brésil			
Emprunt à Londres 1839	81	81	81
Id. id. 1843	81	81	81
Portugal			
Obligations à Londres	46	46	46

Les Intégrales étaient en baisse, mais peu plus calmes, le 3 p.c. et le 4 p.c. se soutenaient; le 5 p.c. était en baisse; les actions de la Banque de Commerce se soutenaient, celles du chemin de fer de Rotterdam s'améliorèrent, celles du chemin de fer rhénan se soutenaient également.

Les fonds espagnols et portugais se sont bien soutenus à leur côté d'habitants mexicains étaient un peu en baisse. Les affaires dans les autres fonds étrangers ne méritent guère d'être mentionnées.

Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 à 3%; prof. 3%; escompte 2 1/2. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 à 61; 61 1/2; Holl. 5% 100; Société de Commerce 141; 142; Ardoins 21.

Bourse de Paris du 11 Juin.

	COURS	CHANG.	VALEUR
	10 juin.	10 juin.	
France			
Cinq pour cent	122 15	122 15	
Trois pour cent	82 40	82 40	
Emprunt Ardoins	30	30	
Espagne			
Anc. différé	5	5	
Nouv. dito	5	5	
Passive	5	5	
Naples			
Certificats Escompté	99 50	99 50	
Pays-Bas			
Dette active	105	105	
Dette active	105	105	
Belgique			
Dito belge	660 00	660 00	
Etats-Unis			
Obligations de la Banque	100	100	

Bourse d'Anvers du 12 Juin.

Métalliques, 5% 114 1/2 P. — Naples, 5% ». — Ardoins, 5% ». — Dette différée ancien, ». — Passive, 5% ». — Lots de Bessé, 67 P. — Coupons, ». après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 21 1/2. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 8 Juin.

3% Consol. 98 1/2. — 2 1/2% Holl. 61 1/2. — 5% ». — 5% 100. (Nouv. Emp.) ». — Esp. 5% 22 1/2, 23. — Id. 3% ». — Port. 5% 46, 47. — Id. (consol.) 5% ». — Russes, ».

Bourse de Vienne du 5 Juin.

Métalliques, 5% 111 1/2. — Dito (4%) 100. — Dito, 3% 77 1/2. — Lots de 1834, 148 1/2. — Actions de la Banque 1828.

DÉPART DU CHEMIN DE FER. SERVICE D'ÉTÉ.

D'Amsterdam à La Haye.

N° AN-SCHEFFAAN	DE HALFWEG	DE HARLEN	DE VOER-LENSAAR	DE VOER-HANDEBURG	DE VOER-GYZZERA	DE VOER-LEIDE	DE VOER-SCHOONHUIS	DE VOER-ROOSENDAEL	DE VOER-DE HAAG
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 30	7 46	8 5	8 19	8 31	8 42	9 3	9 14	9 25	9 36
12 30	12 46	13 5	13 19	13 31	13 42	14 3	14 14	14 25	14 36
4 30	4 46	5 5	5 19	5 31	5 42	6 3	6 14	6 25	6 36
8 30	8 46	9 5	9 19	9 31	9 42	10 3	10 14	10 25	10 36

De La Haye à Amsterdam.

DE LA HAYE	DE VOER-SCHOONHUIS	DE VOER-ROSENDAEL	DE VOER-LEIDE	DE VOER-GYZZERA	DE VOER-HANDEBURG	DE VOER-LENSAAR	DE VOER-HARLEN	DE VOER-HALFWEG	DE VOER-AMSTERDAM
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
7 15	7 34	7 40	8 6	8 20	8 30	8 48	9 3	9 14	9 25
11 45	12 4	12 10	12 24	12 40	12 50	1 8	1 19	1 30	1 41
4 15	4 34	4 40	5 6	5 20	5 30	5 48	6 3	6 14	6 25
7 45	8 4	8 10	8 24	8 40	8 50	9 8	9 19	9 30	9 41

LA HAYE: chez Léopold Loebenberg, Lage Nieuwe Markt. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schoonvelde, Nieuwe Markt. Bourssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rey Nieuwe Markt.